
RECUEIL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

*** * * * ***

Année 2010

Numéro spécial

Direction régionale des affaires maritimes de la Corse

**Décision n°2/2010 du 22 janvier 2010 autorisant l'ouverture du concours
pour le recrutement de deux pilotes à la station de pilotage des ports
de la Haute-Corse**

26 janvier 2010

DECISION N° 2/2010

**autorisant l'ouverture du concours
pour le recrutement de deux pilotes à la station de pilotage
des ports de la Haute-Corse**

L'administrateur en chef des affaires maritimes
Philippe PERONNE
Directeur régional des affaires maritimes de Corse

VU le décret n° 69-515 du 19 mai 1969 modifié relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes, et notamment ses articles 1, 9 et 19 ;
VU l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 fixant les conditions et programmes des concours de pilotage ;
VU l'arrêté n° 178/2008/DRAM du 11 décembre 2008 modifié du préfet de Corse portant règlement local de la station de pilotage des ports de la Haute-Corse ;
VU l'arrêté n° 08-304 du 02 septembre 2008 du préfet de Corse donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PERONNE, directeur régional des affaires maritimes de Corse, notamment en matière de tutelle du pilotage maritime ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse,

DECIDE

Article 1er : Il est ouvert un concours pour le recrutement de deux pilotes à la station de pilotage des ports de la Haute-Corse.

Article 2 : Les épreuves du concours se dérouleront du 25 au 26 mars 2010.

Article 3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

**Présent
pour
l'avenir**

L'administrateur en chef
Philippe PERONNE
Directeur régional des Affaires Maritimes
de Corse

Tel : 03 (0) 4 95 32 84 60 – fax : 03 (0) 4 95 32 79 12
Quai Nord du vieux port – BP 50
20235 BASTIA CEDEX